



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2019

MAIRIE  
DE  
PLAISANCE  
- 24560 -  
TEL : 05.53.58.79.55  
plaisance.mairie@wanadoo.fr  
\*\*\*\*\*

Le 26 Juin 2019

Madame le Maire  
de PLAISANCE  
à  
Messieurs Les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

### CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**MERCREDI 03 JUILLET 2019 à 18 Heures 30**

**salle du Conseil Municipal**

#### **Ordre du Jour :**

Adoption PV précédent.

#### **Délibérations**

- Location de la salle des fêtes à la Communauté de Commune Portes Sud Périgord,
- Location à usage commercial des locaux « La Halte » à compter du 01 juillet 2019.
- Virement de crédits n° 01.

#### **Questions diverses**

Le Maire,

**CHAPOTARD Christine.**

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **TROIS** du mois de **JUILLET** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 26 juin 2019 et sous la présidence de Madame Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **08**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2<sup>ème</sup> adjoint

Mmes CAILLARD, ROUCHON, RAFFRAY

MM. LONGUET, PACE

Absent excusé : M.de MONTBRON

Procurations : néant

### **Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 17 avril 2019.

#### **Délibérations**

- ✓ Location de la salle des fêtes à la Communauté de Communes *Portes Sud Périgord*
- ✓ Location à usage commercial des locaux *LA HALTE* à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- ✓ Virement de crédits n° 1

#### **Questions diverses.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter à l'ordre du jour l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2018 du SIAEP des Coteaux Sud-Bergeracois.

Accord du Conseil.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

**2019-18 Location de la salle des fêtes à la Communauté de communes *Portes Sud Périgord***

Madame le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler annuellement la délibération de location de cette salle à la CCPSP, et propose de reconduire la même tarification, à savoir 140€ pour l'année.

Cette location permet à la CCPSP de tenir ses Conseils Communautaires dans un lieu proche du centre géographique de la Communauté de Communes.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette proposition.

<b>VOTANTS : 08</b>	<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**2019-19 Location à usage commercial des locaux *LA HALTE* à compter du 1er juillet 2019**

Pour mémoire, par délibération 2016/15 en date du 25 mai 2016, la Commune avait consenti un *bail précaire* sur ce local, le titulaire démarrant une activité commerciale à l'avenir incertain. Ce consentement faisait suite à la demande du titulaire.

Ce type de bail est établi pour une durée d'une année, et peut faire l'objet de 2 renouvellements, qui ont été opérés par délibération 2017/21 en date du 13 juin 2017 et délibération 2018/14 en date du 19 juin 2018.

Le loyer mensuel était fixé à 166€, plus une avance de 7€ pour la consommation d'électricité. La commerçante prenant désormais en location la totalité des locaux de *LA HALTE*, l'avance pour la consommation d'électricité sera portée à 12€. Le loyer mensuel est fixé à 200€, pour les mêmes raisons.

Le nouveau type de bail sera un bail commercial 3-6-9.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver les termes de cette location.

<b>VOTANTS : 08</b>	<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**2019-20 Virement de crédits n° 1**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'acquérir une estrade démontable pour la salle des fêtes. Cette estrade permettra d'organiser des spectacles dans de meilleures conditions.

Un devis a été demandé, incluant le matériel annexe nécessaire (éclairage, sonorisation, jupes de scène, escalier d'accès à la scène, etc.)

Le montant hors taxe de ce devis s'élève à 7 174€ HT (8 609€ TTC)

Concernant également la salle des fêtes, Madame le Maire souhaite également remplacer les tables actuelles en bois par des tables en matériaux polymères, plus légers. Au vu des tarifs communément pratiqués, le remplacement de ces tables représenterait entre 1 500€ et 2 000€.

Si ce projet de remplacement des tables était adopté, les anciennes tables en bois pourraient faire l'objet de location auprès des habitants de la Commune.

Madame le Maire présente au Conseil le tableau des virements nécessaires pour réaliser ces opérations (disponible en annexe 1)

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

<b>VOTANTS : 08</b>	<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**2019-22** **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2018 du SIAEP des coteaux sud-bergeracois**

Madame le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport, précisant que la totalité du document sera disponible pour consultation en mairie ou sur le site Internet de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le rapport annuel du SIAEP.

<b>VOTANTS: 08</b>	<b>Pour: 08</b>	<b>Contre: 00</b>	<b>Abstention: 00</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

**Questions diverses**

- ✓ Madame le Maire a demandé devis pour élagage d'arbres (Eglise de Mandacou, Bords de route à Eyrenville, abords du cimetière d'Eyrenville). Le Conseil trouvant ce montant trop élevé (4500€ HT), d'autres devis vont être demandés.
- ✓ Madame le Maire donne lecture d'une correspondance émise par le cabinet de médecine d'Issigeac, alertant les collectivités sur le risque à court terme de diminution du nombre de praticiens sur le secteur Issigeacois (départ en retraite).
- ✓ Madame le Maire informe le Conseil que pour la 1<sup>ère</sup> fois le FPIC (**F**onds national de **P**éréquation des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales) de la commune sera négatif, et génèrera un reversement de 522€ au budget de l'état.  
Pour information, les services de l'Etat définissent ainsi le mécanisme du FPIC : *Le fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

## Annexe 1 : virement de crédits

### VIREMENTS DE CREDITS N° 01

#### **FONCTIONNEMENT :**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	12 000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics (réserve de 84 242 € sur BP)	-12 000.00	

**TOTAL : 0.00 0.00**

#### **INVESTISSEMENT :**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2184 - 32	Mobilier ( <b>TABLES</b> )	3 000.00	
2188 - 32	Autres immobilisations corporelles ( <b>SCENE, ECLAIRAGE, SONO</b> )	9 000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		12 000.00

**TOTAL : 12 000.00 12 000.00**

**TOTAL : 12 000.00 12 000.00**